



RAISON SOCIALE
1 NOM RUE
00000 VILLE

Référence : 00AAA000
Tél : 05 56 11 33 35
validations-CNRACL@caissedesdepots.fr

Bordeaux, le 11 mars 2024

Objet : Validations de périodes de non titulaire

Madame, Monsieur,

Actuellement dans vos effectifs, un ou plusieurs de vos agents ont déposé une demande de validation de périodes (Cf. liste en annexe).

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente du dossier de validation complété par les employeurs (dont vous faites partie) auprès desquels ce ou ces agents ont effectué des services de non titulaire ou des pièces complémentaires nécessaires pour instruire la demande.

En application de l'article 50 du décret n°2003-1306, tous les employeurs concernés par le dossier de validation ont été contactés. Vous disposez, au même titre que les autres employeurs, d'un ultime délai de 6 mois pour nous transmettre les pièces manquantes. Les autres employeurs ne peuvent pas visualiser la liste de ces pièces dans PEP's. Aussi, ils sont susceptibles de vous contacter pour obtenir cette information et de vous envoyer les pièces manquantes.

Si le dossier demeure incomplet à l'issue de ce délai, la demande de validation sera rejetée.

Aussi, je vous invite à vous rapprocher de vos agents, qui ont également reçu un courrier d'information, pour effectuer un point sur les éléments à produire.

Si vous ou vos agents disposez des informations requises, je vous demande de nous les adresser directement sans attendre, dans le même délai.

Vous trouverez sur le site www.cnracl.retraites.fr, dans la rubrique « employeur », des informations utiles sur les validations de périodes (dossier à compléter, listes des pièces à fournir, réglementation, fiches pratiques etc...).

Sur la plateforme Employeurs publics (PEP's), vous pourrez visualiser les pièces manquantes et aurez accès à un simulateur. Grâce à cet outil, vous pourrez éclairer la décision de vos agents quant à la poursuite ou non de la procédure de validation.

Vous avez peut-être déjà reçu un courrier similaire en 2022 ou 2023, qui concernait d'autres agents qui avaient accompli des périodes de non titulaires dans votre collectivité. Les agents concernés par ce présent courrier, sont ceux pour lesquels nous avons reçu au moins un élément de dossier soumis à l'application de l'article 4 de l'arrêté du 21 août 2015, qui fixe un délai de neuf mois à compter de la date de la demande de ces pièces.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de l'établissement gestionnaire
Thierry Ravot

ANNEXE

Nom, Prénom	NIR	Validation
NOM1 PRENOM1	1111111111111111	VA1111111111
NOM2 PRENOM2	2222222222222222	VA2222222222